

vivre ensemble à Sonchamp



www.sonchamp.fr

**LA MAIRIE EST OUVERTE LES
SAMEDIS 6 ET 20 SEPTEMBRE**

Laissez vos articles, petites annonces... sur la boîte mail : journal.sonchamp@gmail.com

BULLETIN D'INFORMATION - SEPTEMBRE 2025 - N°428

Responsable de la rédaction : Ysabelle May-Ott, maire de Sonchamp

Comité de rédaction : Alain Resnier, Catherine Jarri, Sabrina Chaudesaigues et Richard Naze

Accueil : lundi, mardi, jeudi et vendredi 8h30-12h/16h-18h. Samedi 9h-12h

Tél. 01 34 84 41 08 - mairie@sonchamp.fr



Éditorial de Mme Ysabelle May-Ott - Maire de Sonchamp

Déjà la rentrée !

Malgré la période estivale, nous avons eu la satisfaction de voir avancer plusieurs dossiers :

Nous avons reçu en juillet, les retours du marché de maîtrise d'œuvre lancé pour la restauration du clocher de l'église Saint-Georges. Plusieurs candidats se sont montrés intéressés et ont envoyé leurs mémoires. L'agence Ingénierie va maintenant nous accompagner pour l'étude de ces différentes candidatures, ce qui est la première étape de cet important chantier de travaux, programmé sur plusieurs années.

Nous inaugurerons bientôt une boîte à livres sur le hameau de la Hunière. Réclamée par des habitants, la mairie s'est rapprochée du Lion's Club de Dourdan, qui a répondu favorablement à notre demande. La date de cet événement sera relayée par Illiwap, que nous vous invitons une nouvelle fois à télécharger pour recevoir les informations importantes transmises par la mairie.

Cet été fut chaud avec plusieurs épisodes caniculaires. Les membres du CCAS ont été mobilisés et se sont manifestés à plusieurs reprises auprès des personnes fragiles et/ou isolées, s'assurant de leur santé et de leurs besoins. Merci à eux pour leur investissement.

Nous souhaitons aux familles et aux enseignants une belle rentrée pour cette nouvelle année scolaire 2025/2026 qui débute, ainsi qu'à tous les personnels de la mairie et ceux en charge du périscolaire. Nous y associons les adultes et les jeunes du CEFP Le Notre, bien connus des gourmets qui fréquentent le restaurant d'application du château.

Nous serons heureux de vous retrouver le matin du 6 septembre pour le forum des associations, suivi par la traditionnelle fête du village. Nous fêterons cette année les enfants de la commune et le CCAS a choisi de vous offrir deux événements théâtraux pour les petits et les grands.

A noter qu'en fonction de la météo et selon les lieux choisis, les accès aux spectacles pourraient être limités.

Bonne rentrée à tous.

The poster is red and yellow with white text. It features a sunburst graphic and several small circular icons with words like 'découverte', 'loisirs', 'arts', 'échanges', 'mémorial', 'sport', and 'balade'. A red mask is also shown. The text includes:

- Fête de rentrée à Sonchamp dans la salle des fêtes**
- 6 septembre 2025**
- 15h30-16h30 Inaugurations** de l'**Espace sans tabac** et des **«Plaques de naissances»**
- Théâtre KRIZO** <https://krizothéâtre.wixsite.com/krizo>
- 16h30 Le petit poucet** à partir de 3 ans
- 21h Germinal** à partir de 8 ans
- forum des ASSOS de 9h à 12h**
- 19h Apéro offert par la mairie**
- 20h Auberge espagnole Partageons notre pique nique ! (pas de barbecue)**
- Venez nombreux !**

A compter du 1^{er} septembre 2025 nous entrons en période prélectorale. Aussi les actions de communication mises en œuvre par la commune sont encadrées par la loi jusqu'au jour des élections municipales, ce qui appelle notre vigilance sur les futurs contenus de ce journal communal. Sur les critères d'antériorité, notre bulletin municipal conservera la même fréquence et continuera de communiquer sur la vie locale en conservant un ton neutre et informatif. De même la commune continuera à organiser les manifestations et cérémonies traditionnelles, du moment qu'elles ne sont pas assorties d'actions destinées à influencer les électeurs.

Infos mairie

Compte-rendu sommaire **CONSEIL MUNICIPAL** du 26 juin 2025

INFORMATION CONCERNANT LES TRAVAUX DE L'ÉGLISE

Madame Le Maire donne la parole à Madame Marie de CUVERVILLE. Les travaux de restructuration d'une partie du clocher de l'église débutent par un diagnostic. L'agence Ingénierie a publié un appel d'offre. Plusieurs dates de visites « d'état des lieux » du site sont prévues. A ce jour 6 architectes ont pris rendez-vous. Pour rappel 40 000 euros pour le diagnostic ont été fléchés au budget.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 22 MAI 2025

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'Unanimité ADOPTE le procès-verbal de la séance du 22.05.2025 rédigé par Antoine LOPEZ secrétaire de séance.

MODIFICATION DU BAIL DU COMMERCE MULTI-SERVICES

L'Epicurienne cède son droit au bail. La signature chez le notaire est prévue le 3 juillet 2025. Madame Le Maire donne la parole à Mme JARRI. La repreneuse, demande l'ajout de la vente de décoration d'intérieur et vente de prêt à porter dans son activité en conservant le reste : (pain à la demande, petite restauration, salon de thé avec gâteaux maison, brunch le week-end, service poste) sauf l'épicerie de dépannage puisqu'elle ne fera que de l'épicerie fine.

La repreneuse demande l'autorisation pour supprimer les verrières à ses frais afin de refaire une cuisine ailleurs dans le local.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'Unanimité DECIDE d'ajouter la vente de décoration d'intérieur et de prêt à porter dans le descriptif de son activité dans le bail, ACCORDE à la repreneuse l'autorisation de supprimer les verrières à ses frais, DIT que l'actuelle Epicurienne reste redevable des dettes qui lui incombent comme les charges et les derniers loyers qui seraient émis après la signature.

DÉLIBÉRATION CONCERNANT LA COMPOSITION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TERRITOIRE, ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE À FISCALITÉ PROPRE L'ANNÉE AVANT LE RENOUVELLEMENT GÉNÉRAL DES CONSEILS MUNICIPAUX

Toutes les communes de Rambouillet Territoires doivent délibérer avant le 31 août sur le nombre d'élus qui siégeront pour la prochaine mandature au conseil communautaire de la communauté d'Agglo de Rambouillet Territoires. Pour Sonchamp, le nombre de conseillers ne changera pas : 1 représentant et 1 suppléant.

Pour cette mandature, il y avait 67 représentants. Si aucun accord local n'est conclu avant le 31 aout 2025 le préfet sera amené à appliquer le droit commun et à arrêter le nombre total de siège et leur répartition soit 72 élus.

Proposition est faite de retenir le choix de l'organe délibérant avec une répartition de 66 sièges entre les 36 communes de la CART.

Le conseil municipal doit se prononcer entre le choix de la proposition retenant les 66 délégués souhaités par le conseil communautaire ou les 72 du droit commun : 0 vote contre la proposition de la CART / 2 absences / 14 pour

La répartition telle que proposée dans le tableau joint est votée A la majorité.

DÉLIBÉRATION CONCERNANT LES TARIFS PÉRISCOLAIRES

A - RESTAURATION SCOLAIRE

Un repas couture à la commune 5.50 euros Sans compter le personnel et les frais de la collectivité.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à la majorité (1.5% : 3 élus 2% : 13 élus 2.5% : 1 élus) DECIDE d'appliquer une augmentation de 2 % DECIDE les tarifs suivants en appliquant la cantine à 1 euro et 3 tranches de quotient familial : à partir du 1^{er} septembre 2025

CANTINE SCOLAIRE	Tarifs 2024-2025	+ 2%
Repas enfant T1	1 €	1 €
Repas enfant T2	4.21 €	4.29 €
Repas enfant T3	4.31 €	4.40 €
Enfant apportant son repas dans le cadre d'un PAI	2.10 €	2.14 €
Repas adulte enseignant : une baisse est soumise au vote afin de soutenir les enseignants	6.09 €	6.21 €
Repas adulte extérieur – formation ou intervenant	7.42 €	7.57 €
Enfant extérieur à la commune	4.42 €	4.51 €

B - SERVICE GARDERIE

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à la majorité (1.5 % : 2 élus et 2% : 15 élus) DECIDE d'appliquer une hausse de 2% à partir du 1^{er} septembre 2025 DECIDE les tarifs suivants :

GARDERIE		2025-2026	
Tranches	Tranches quotient annuel	Garderie Matin (+2%)	Garderie Soir (+2%)
T1	De 0 à 8 000 €	3.08 €	3.25 €
T2	De 8 001 € à 12 000 €	3.49 €	3.64 €
T3	Supérieur ou égal 12 001€	3.87 €	4.03 €

La détermination du quotient familial est effectuée en prenant en compte la totalité des revenus annuels bruts, avant abattement mentionnés sur le dernier avis d'imposition (revenus N-1) ou de non-imposition. Les pensions alimentaires perçues ou distribuées sont ajoutées ou déduites selon le cas. Les revenus versés par la caisse d'allocation familiale

Infos mairie

Suite du Compte rendu sommaire du CONSEIL MUNICIPAL du 26/06/2025

(hors prestations sociales liées aux enfants) sont pris en compte dans les revenus. Le montant obtenu est divisé par le nombre de part figurant sur le dernier avis d'imposition ou de non-imposition. Il est précisé que les familles ne fournissant aucun document pour le calcul du quotient se verront appliquer le tarif maximum. Dans le cas de retard dans la fourniture des documents, il n'y aura pas de rétroactivité possible. Le goûter est à la charge des familles

C - QUART D'HEURE SUPPLÉMENTAIRE ÉTUDE ET PÉRISCOLAIRE

Considérant l'arrivée tardive de familles après 19h le soir, au service périscolaire et/ou au centre de loisirs, à 18h après le service de l'étude, après 16h 30 si les enfants doivent être dirigés vers la garderie dans la mesure des places disponibles,

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'Unanimité DECIDE d'appliquer le tarif de 15 euros par quart d'heure de retard au service périscolaire (garderie, centre de loisirs et étude) à partir du 01.09.2025, DECIDE de ne pas appliquer de quotient familial..

D - ÉTUDE SURVEILLÉE

Cette année, le nombre d'élèves était inférieur à ce qui était attendu. Il a été proposé aux institutrices un seul groupe de 14 personnes pour l'année 2025/2026. Ce sera une étude surveillée avec priorité donnée aux plus petits. Des devoirs seront peut-être à finir à la maison. Les enfants qui ne seront pas inscrits à l'étude seront systématiquement mis en garderie. Il n'y aura pas de sortie possible avant 18h (une dérogation avait été accordée pour les cours de danse cette année). On constate également moins d'enseignantes qui souhaitent faire l'étude tous les soirs. Les inscriptions se feront de vacances à vacances comme cette année. Considérant le nouveau service d'étude surveillée à partir de septembre 2025 et que l'aide aux devoirs aura lieu 3 fois par semaine pour toutes les classes primaires sauf le vendredi.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'Unanimité DECIDE de limiter à 14 le nombre d'enfants par étude. DECIDE d'appliquer le même tarif que la garderie du soir et d'appliquer les tarifs suivants

Tranches	Tranches quotient annuel	Tarifs étude surveillée
T1	De 0 à 8 000 €	3.19 €
T2	De 8 001 € à 12 000 €	3.57 €
T3	Supérieur ou égal 12 001€	3.95 €

E - CENTRE DE LOISIRS MERCREDI ET VACANCES SCOLAIRES

Considérant qu'il est utile de déterminer la participation des familles aux frais de la prestation du centre de loisirs en tenant compte de leurs ressources et en y appliquant un calcul de quotient familial, Considérant qu'il convient de fixer les modalités d'établissement d'une grille de quotients familiaux,

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à la majorité (+1% : 1 élus / + 1.5% : 9 élus et +2% 6 élus) DECIDE une augmentation de 1.5 % DECIDE d'appliquer les tarifs suivants à partir du 01.09.2025 :

Tranches	Tranches Quotient annuel	2025-2026		Mercredis et vacances scolaires		1/2 journée AVEC REPAS		1/2 journée SANS REPAS	
		Prix journée	Repas sans goûter	Total	Prix journée	Repas sans goûter	Total	Prix 1/2 journée	
T1	De 0 à 8 000 €	15.38 €	4.37 €	19.75 €	7.64 €	4.37 €	11.84 €	7.64 €	
T2	De 8 001 € à 12 000 €	17.52 €	4.37 €	21.89 €	8.71 €	4.37 €	13.08 €	8.71 €	
T3	Supérieur ou égal 12 001€	20.75 €	4.37 €	25.12 €	10.32 €	4.37 €	14.69 €	10.32 €	

La demi-journée avec repas est de 7h30 à 13h30 ou de 12h à 19h.

La demi-journée sans repas est de 7h30 à 12h ou de 13h30 à 19h.

La détermination du quotient familial est effectuée en prenant en compte la totalité des revenus annuels bruts, avant abattement mentionnés sur le dernier avis d'imposition (revenus N-1) ou de non-imposition. Les pensions alimentaires perçues ou distribuées sont ajoutées ou déduites selon le cas. Les revenus versés par la caisse d'allocation familiale (hors prestations sociales liées aux enfants) sont pris en compte dans les revenus. Le montant obtenu est divisé par le nombre de part fiscale figurant sur le dernier avis d'imposition ou de non-imposition.

Il est précisé que les familles ne fournissent aucun document pour le calcul du quotient se verront appliquer le tarif maximum. Dans le cas de retard dans la fourniture des documents, il n'y aura pas de rétroactivité possible.

F - TRANSPORT SCOLAIRE

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité DECIDE de maintenir une participation forfaitaire de 20 euros par enfant domicilié hors commune annuellement pour toute nouvelle inscription au transport scolaire pour la rentrée 2025-2026. Les familles déjà inscrites ne seront pas impactées par cette nouvelle délibération.

G - PERTE CARTE DE TRANSPORT

Considérant que chaque année les élèves reçoivent gratuitement une carte de transport avec photo et qu'un gilet jaune est transmis pour la scolarité entière sans frais supplémentaire. Considérant que les services municipaux remarquent une recrudescence de pertes ce qui oblige à produire un duplicata et un gilet supplémentaire.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A l'Unanimité DECIDE DE FIXER à 20 euros le tarif du duplicata de la carte de transport, PRÉCISE qu'en cas de perte du gilet jaune la famille devra rééquiper l'enfant à ses frais.

VOTE DES TARIFS DES PHOTOCOPIES

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A l'Unanimité DÉCIDE DE CONSERVER les tarifs en vigueur

Infos mairie

Suite du Compte rendu sommaire du **CONSEIL MUNICIPAL** du 26/06/2025

Tarifs photocopies 2025-2026					
Copie Recto A4	0.30€/unité	Copie Recto A3	0.50€/unité	Copie Couleur A4	0.90€/unité
Copie Recto-verso A4	0.50€/unité	Copie Recto-verso A3	0.90€/unité	Copie Couleur A3	1.60€/unité

VOTE DES TARIFS DE LA BIBLIOTHÈQUE

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité DECIDE de maintenir les tarifs et FIXE la cotisation annuelle par foyer à 25 €.

VOTE DES TARIFS DE LOCATION DU CHAPITEAU

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A l'Unanimité DÉCIDE de conserver les tarifs en vigueur

PRÉCISE que le tarif proposé inclus le montage et démontage avec la mise à disposition d'un agent communal. Les loueurs devront être présents pour ces opérations.

PRÉCISE que pour les associations communales le prêt de la tente leur sera accordé une fois gratuitement dans l'année. Au-delà, la participation s'appliquera.

Tarifs de location du chapiteau 2025-2026	Installation sur la commune (particulier)	Associations communales
Une journée en semaine ou Weekend	300 €	300 €
Caution	500 €	-

VOTE DES TARIFS DE LOCATION SALLE DES FÊTES

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité DÉCIDE de conserver les tarifs en vigueur Fixe les tarifs suivants à partir du 1^{er} septembre 2025

Tarifs Salle des fêtes 2025-2026 (réservée aux Sonchampois)			
Un week-end (Samedi et Dimanche)	600 €	31 Décembre	1000 €
Week-end avec un jour férié (vendredi ou lundi)	750 €	Caution Salle des fêtes	800 €
Un jour en semaine (de 8H30 à 17H30)	250 €	Caution Ménage	250 €
Un soir en semaine (après 17H30/Hors vendredi/Hors férié)	250 €	Caution écran	1 300 € dont 150 € de télécommande
Jour férié en semaine (Hors samedi et dimanche)	450 €	Salle des Fêtes	

PRÉCISE que pour les associations communales, la salle des fêtes sera accordée une fois gratuitement dans l'année. Une certaine souplesse peut être accordée si les dates sont disponibles.

Les assemblées générales des associations se dérouleront dans la salle des associations au Clos de l'Etang.

RAPPELE que la location de la salle peut être annulée en cas de besoin d'utiliser les locaux pour des raisons administratives.

DÉLIBÉRATION CONCERNANT LA SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES ÉQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ DE TYPE AIRE DE LOISIRS/ SPORTIVE AVEC RAMBOUILLET TERRITOIRES RUE DU GUÉ

Des jeux ont été installés et financés par Rambouillet Territoires sur les terrains rue du Gué près du lavoir.

Un terrain de pétanque dont le devis a été signé devrait bientôt voir le jour. Des arbres de naissances seront plantés représentant chaque année de 2020 à 2025 et devant chaque arbre sera mise une plaque de naissance avec le prénom des enfants nés dans l'année. Le CCAS dotera la commune de table forestières et bancs.

Rambouillet Territoires fournit les installations de loisirs aux communes dans le cadre de terrains mis à sa disposition. La CART s'engage à installer, maintenir et réparer les équipements dans le cadre d'un contrat de maintenance qui sera souscrit. La commune met à disposition de Rambouillet Territoires une surface en cohérence avec l'emprise de l'équipement installé, ouverte au public et hors enceinte scolaire. Dans le cadre de ses compétences, afin de réaliser et d'assurer la pérennité de ces équipements, la commune de SONCHAMP mettra à titre gracieux le site qui accueillera cet équipement à disposition de Rambouillet Territoires. Madame Le Maire procède à la lecture de la convention. Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité Donne tout pouvoir à Mme le maire pour signer la convention annexée à cette délibération.

DÉLIBÉRATION CONCERNANT LE RÈGLEMENT PÉRISCOLAIRE

Madame Le Maire donne la parole à Madame Marie-Alice LESAGE

Certaines modifications du règlement périscolaire sont à prévoir en termes d'organisation.

Madame Marie-Alice LESAGE énumère les modifications demandées par les équipes.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité ADOPTE les changements dans le règlement périscolaire annexé. En DECIDE la mise en place dès la rentrée 2025-2026 et DECIDE de fermer le centre périscolaire une journée avant la reprise pour permettre à l'équipe périscolaire d'organiser les services en lien avec l'équipe pédagogique. Cette journée sera la même que la journée de pré-rentrée de l'école.

DÉLIBÉRATION CONCERNANT UNE DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE N°1

Madame le Maire précise à l'assemblée que les décisions modificatives sont destinées à ajuster, après le vote du Budget primitif, les prévisions budgétaires initiales afin de tenir compte des événements de toute natures susceptibles de survenir en cours d'année.

Ces décisions modificatives répondent aux mêmes règles d'équilibre et de sincérité que le budget primitif.

Article 1 : rectification excédent de fonctionnement (R002)

Article 2 : section de fonctionnement – titres annulés sur exercice antérieur

Article 3 : section de fonctionnement – provision pour créances douteuses

Article : section d'investissement – chapitre 041

Infos mairie

Suite du Compte rendu sommaire du **CONSEIL MUNICIPAL** du 26/06/2025

Vu l'instruction comptable et budgétaire M57, Vu le budget primitif 2025 de la commune, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité APPROUVE la décision modificative n°1 au Budget Primitif 2025.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

IMPUTATION	DÉPENSES		RECETTES	
	Baisse des crédits	Hausses de crédits	Baisse des crédits	Hausses de crédits
R002 – Excédent de fonctionnement			- 34,66 €	
Chapitre 73 Impôts et taxes Article 73111 Impôts directs locaux				+ 34,66 €
TOTAL 1			- 34,66 €	+ 34,66 €
Chapitre 73 Article 73141 Taxe sur la consommation finale d'électricité				+ 7 050 €
Chapitre 74 Article 748374 Biodiversité et aménités rurales				+ 388,33 €
Chapitre 67 Charges spécifiques Article 673 Titres annulés sur exercice antérieur		+ 2 600 €		
Chapitre 68 Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Article 681 Provisions pour créances douteuses		+ 4 838,33 €		
TOTAL 2		+ 7 438,33 €		+ 7 438,33 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

IMPUTATION	DÉPENSES		RECETTES	
	Baisse des crédits	Hausses de crédits	Baisse des crédits	Hausses de crédits
Chapitre 041 Article 2183 Matériel informatique		+ 4 350 €		
Chapitre 041 Article 1321 Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables – État				+ 4 350 €
TOTAL		+ 4 350 €		+ 4 350 €

DÉLIBÉRATION CONCERNANT UN DROIT DE PLACE POUR PIZZ'ATI

Le gérant de Pizz'Atiq demande l'autorisation d'installer des fleurs sur les barrières, des tables et chaises côté parking de l'église afin d'agrandir le nombre de convives à accueillir. Cela n'affectera pas les places de parking.

Un débat a lieu sur le problème de stationnement sur la place de l'église.

La même problématique existe sur d'autres parkings. Les administrés utilisent de moins en moins leur garage ou leur parcelle et les véhicules se retrouvent sur les parkings publics pendant plusieurs jours sans bouger. Monsieur Luc Janotin rappelle que plusieurs années auparavant, la place de l'église était constituée de plusieurs commerces et que le stationnement n'était pas fait pour durer dans le temps mais servait aux clients qui venaient faire leurs achats et repartaient ensuite. L'idée d'une zone bleue sur le parking de l'église doit mourir. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité (9 POUR, 6 CONTRE, 1 ABSTENTION) ACCORDE au gérant de Pizz'Atiq un droit de place à l'année sur la place de l'église

DIT que tout matériel sorti (tables, chaises...) devra être rangé chaque jour lors de la fermeture de Pizz'Atiq et de phénomène climatique annoncé / que cela ne doit pas gêner le passage piéton / que cela ne doit pas affecter les places de stationnement / qu'une convention annuelle sera établie afin de garantir la bonne utilisation/ qu'elle sera renouvelée chaque année et, que la mairie se réserve le droit d'y mettre fin en cas de mauvaise utilisation ou dégradation de la voie publique / que l'entretien sera à charge de Pizz'Atiq / qu'en cas de force majeure ou réquisition de la mairie (manifestation, cérémonies...) le matériel ne devra pas se situer sur la voie publique. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité (11 POUR, 6 CONTRE) DECIDE d'un tarif de 200 euros annuel révisable chaque année.

Infos mairie

Suite du Compte rendu sommaire du **CONSEIL MUNICIPAL** du 26/06/2025

DÉLIBÉRATION CONCERNANT LA DISSOLUTION DE L'AFIR

L'association Foncière Intercommunale de Remembrement, lors de son dernier Conseil d'Administration, a décidé de dissoudre l'association en 2015 et de répartir le reliquat de la trésorerie restante suivant la surface remembrée sur chaque commune. Le solde de la trésorerie serait approximativement de 27 000 euros avec répartition comme suit :

→ Sonchamp	858.10 ha : 61.25 %	→ Prunay en Y.	216.71 ha : 15.47 %	→ Orphin	39.97 ha : 2.85 %
→ Orcemont	125.11 ha : 8.93 %	→ Ablis	161.15 ha : 11.50 %		

Cette somme doit être affectée à des travaux d'amélioration des chemins ruraux qui se trouvent dans le périmètre du remembrement.

Vu la délibération n°2014-08 de l'Association Foncière Intercommunale de Remembrement (AFIR) de Sonchamp, Ablis, Orcemont, Prunay-en-Yvelines et Orphin portant sur la dissolution de l'association, **Considérant** le courrier de l'AFIR du 11 septembre 2014 dans lequel le Président indique qu'à la suite de la dissolution, le reliquat de la trésorerie restante sera réparti suivant la surface remembrée de chaque commune membre, **Vu** l'arrêté du préfet n° 78-2023-07-07-00002 portant nomination d'un liquidateur chargé de mettre en œuvre la dissolution de cinq associations syndicales de propriétaires, **Vu** l'arrêté du préfet n° 78-2025-06-02-00003 portant dissolution de l'association foncière intercommunale de remembrement de Sonchamp, Ablis, Orcemont, Prunay-en-Yvelines et Orphin (AFIR de Sonchamp), **Considérant** qu'il convient d'accepter le résultat de fonctionnement et de la trésorerie,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité Accepte le résultat de fonctionnement et de la trésorerie suivant :

Quote-part trésorerie : Sonchamp = 17 390.31 euros

-Dit que cette recette sera inscrite au budget communal lors d'une prochaine délibération,

-Autorise Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

DÉLIBÉRATION CONCERNANT LES ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Une liste regroupant les créances présentées en Non Valeur (NV) qui n'ont pu être recouvrées au terme du processus de poursuites s'avérant infructueux ou une liste regroupant uniquement les créances minimes dont le montant est inférieur ou égal à 10 € a été envoyée par la trésorerie. Les sommes figurant sur ces états étant irrécouvrables, il y a lieu d'émettre un mandat de paiement (typé Admission en non-valeur et de nature fonctionnement) au compte 6541.

Vu la demande établie par le comptable public en date du 11 juin 2025 **Considérant** que l'état présenté des dettes est irrécouvrable, **Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A l'Unanimité, ACCEPTE** l'admission en non-valeur proposée ci-dessus pour un montant de 3 769.36 euros **PRECISE** que cette opération constitue une dépense de fonctionnement et que les crédits nécessaires ont été identifiés au budget 2025 en section de fonctionnement.

DÉLIBÉRATION CONCERNANT LA CONVENTION « PASS ÉDUCATION »

Madame Le Maire présente le projet pilote solidaire lancé par Pass Education : LE SAVOIR POUR TOUS. Cette initiative vise à offrir un accès entièrement gratuit à une plateforme numérique de soutien scolaire, spécialement dédiée aux communes, de la maternelle à la 3^e, pour l'ensemble des habitants et établissements scolaires. La plateforme met à disposition : Des vidéos éducatives, Des quiz interactifs, Plus de 5 000 jeux éducatifs, De nombreux cahiers d'activités sur des thèmes variés pour offrir un accès gratuit à un soutien scolaire de qualité. **Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A l'Unanimité, DONNE** tous pouvoirs à Madame Le Maire pour signer la convention Pass Education

DÉLIBÉRATION CONCERNANT LA SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC IDF MOBILITÉ

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A l'Unanimité, DONNE tous pouvoirs à Madame Le Maire pour signer la convention avec IDF Mobilité. CHARGE Madame le Maire d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération

DÉLIBÉRATION CONCERNANT LA SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LIONS CLUB POUR UNE BOÎTE À LIVRES

Aux termes des accords pris à propos de l'installation d'une boîte à livres gracieusement fournie par le Lions Club de Dourdan sur l'espace public de la commune de SONCHAMP, il est convenu :

- qu'une boîte à livres sera installée à la Hunière
- La pose et la mise en service de cette boîte est prévue (date à déterminer)
- L'assurance Responsabilité Civile sera prise en charge par la commune de SONCHAMP.
- La pose de la boîte à livres sera assurée par les services techniques municipaux.
- L'entretien de la boîte à livres sera assuré par la commune de SONCHAMP.
- Sur ces boîtes à livres figureront les logotypes du Lions Clubs International, de la Fondation des Lions de France, de la Municipalité de SONCHAMP et du Lions Club de Dourdan.
- La gestion des livres sera assurée par la commune de SONCHAMP.
- la participation financière de la Municipalité se limitera aux frais d'installation par ses services techniques.
- l'organisation de l'inauguration des boîtes à livres se fera au (date à déterminer) et en fonction de la date d'installation de la boîte à livres.
- la Presse sera conviée à cet événement par le responsable communication du Lions club de Dourdan.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré DONNE pouvoir à Mme le maire de signer la convention.

DÉLIBÉRATION CONCERNANT LA DEMANDE DE FONDS D'URGENCE AUPRÈS DU DÉPARTEMENT POUR LA RÉFECTON DE LA VOIRIE

Les inondations d'octobre 2024, ont endommagé certaines routes ou chemins de la commune. La commune souhaite faire une demande de subvention départementale dans le cadre du programme d'aide exceptionnelle aux communes de moins de 2000 habitants pour la remise en état des voiries. **Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A l'Unanimité, DECIDE** de monter un dossier d'aide exceptionnelle, **DECIDE** faire la demande pour :

- La rue André Thome – réfection des enrobés → Pinceloup – route rouge purge des chaussées sur 250 ml
- 13 rue des Abeilles reprise de l'enrobé

Montant des travaux subventionnés : 131 023.03 euros HT / Taux de la subvention 70% / Montant de la subvention : 91 716.12 euros HT

Pour rappel la subvention est attribuée sur le montant HT des travaux. Cette aide reste exceptionnelle.

Les 30% restant seront répartis comme suit :

20% sur nos fonds propres mis au budget d'investissement : 26204.60€

Infos mairie

Suite du Compte rendu sommaire du **CONSEIL MUNICIPAL** du 26/06/2025

10 % seront demandés via le fonds de concours de Rambouillet territoires 13 102.30€ la TVA sera payée sur nos fonds propres : 26204.60

DÉLIBÉRATION POUR SIGNER DEUX CONVENTIONS AVEC LE SOUVENIR FRANÇAIS

Le Souvenir Français est à l'origine d'une initiative mémorielle et pédagogique novatrice, afin d'animer les enfants sur leur scolarité, à savoir : donner des drapeaux commémoratifs aux écoles primaires et conseils municipaux des enfants.

La commune disposant d'une école primaire et d'un conseil municipal des enfants, deux drapeaux seront offerts par le Souvenir Français. Le drapeau sera constitué du logo de l'école pour l'un et le logo du CME pour le second au côté de celui du Souvenir Français. Cela permettra aux enfants qui assistent aux commémorations d'avoir leur drapeau.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A l'Unanimité, DONNE tout pouvoir pour signer les deux conventions en annexe de la délibération (souvenir français / mairie pour le CME et souvenir français/ mairie/ école)

QUESTIONS DIVERSES

• VOIRIE / TERRAINS :

- DETR pour la vidéoprotection accordée 13 374 euros de la part de l'Etat. Relance faite auprès de la région.
- Sous-commission de sécurité pour le terrain de camping Hutttopia. Un avis favorable a été rendu. Le camping est à 80% sur Sonchamp mais l'adresse postale est à Rambouillet.
- Le problème avec le passage de la balayeuse persiste. Une lettre recommandée sera adressée.
- Vitesse excessive dans Greffiers. Demande d'un vrai radar. C'est l'Etat qui les installe.
- David Vallée et Bertrand Mezard ont broyé les bas-côtés à Baudicourt.
- Curage des fossés : il manquait l'accord d'un propriétaire à la Guépière pour étaler la terre, ce qu'il a finalement refusé. Un devis de plus de 58 000 euros a été reçu pour étaler.
- Broyage des fossés : les services techniques vont reprendre ce que la CUMA faisait. Le broyeur de la commune ne suffira pas pour effectuer ce travail. Il y a des pierres ou des arbustes qui commencent à pousser, l'appel à une entreprise extérieure est indispensable pour ces travaux.

• ÉVÉNEMENTS :

- 6 septembre : forum des associations de 9h à 12h. inauguration espace sans tabac autour de la mairie initié par le CME à 15h30. Inauguration des plaques de naissances à 16h00. Spectacle le petit poucet pour les enfants vers 16h30. 19h inauguration du bar dans la cour de la bibliothèque, pique-nique autour de la mairie et représentation de la pièce de théâtre Germinal à 21h. Pas de feu d'artifice cette année. Les spectacles sont payés par le CCAS.
- CCAS : voyage des seniors : 28 inscrits seulement cette année. Le voyage a été une réussite.
- Site internet : préparation du nouveau site. Alain RESNIER y travaille depuis le mois de janvier.
- Les moissons commencent, le trafic de tracteurs va s'intensifier nuit et jour.
- Assises de l'eau troisième réunion le 1^{er} juillet au Perray en Yvelines.

- CME : 2 potagers ont été installés près de la bibliothèque. Les enfants sont d'accord pour participer à la brocante.
- Assemblée générale de la mission locale 24 jeunes de la commune sont suivis dont 12 pris en charge pour la première fois. Le niveau d'étude bac +2 à niveau moins de 3eme. L'intérêt est de ramener les jeunes à l'emploi. 2 sont en emploi et 2 en formation. 924 jeunes au total sont pris en charge à Rambouillet. Pour l'adhésion des communes, la cotisation est 1.15 euros par habitant. Pas d'augmentation cette année.
- Batigère : une visioconférence a eu lieu pour connaître l'avancée des travaux des logements. Il y a toujours des problèmes avec les entreprises et les résiliations à l'amiable. 8 entreprises sont concernées dont 5 n'ont pas signé. Les autres entreprises seraient déjà trouvées. Nouvelle réunion est prévue en juillet. Les travaux devraient commencer second semestre 2025.

• DIVERS :

- Sictom : le quorum n'a pas été atteint, une nouvelle réunion est prévue
- Problème d'élagage : la mairie passe beaucoup de temps à relancer les propriétaires pour élaguer les arbres qui dépassent sur la commune. Même avec une lettre recommandée aucune action n'est entreprise. La délibération prévoit de faire payer le propriétaire. Mais les travaux sont de grandes ampleurs. Des devis vont être demandés.
- SEASY : le directeur technique part à la retraite.
- Cabinet médical : une hypnothérapeute vient de signer son bail elle commencera le 1^{er} juillet.
- Spectacle de cirque offert par le département sur le city stade à 16h samedi prochain. Dès 14h atelier gratuit pour une initiation au cirque.
- Remerciements à Joel Dufour qui donne beaucoup de son temps pour aider aux différentes installations des événements communaux.
- Essaims d'abeilles retirés sur l'église : La mairie a reçu beaucoup d'appels de promeneurs se sentant en danger. De plus des travaux sur l'église sont prévus. Les abeilles étaient nichées dans les pierres, les essaims n'étaient pas récupérables sans détruire le mur de l'église d'après les informations recueillies auprès du professionnel.



OCTOBRE ROSE

Mobilisons-nous pour la lutte contre le cancer du sein !
le samedi 4 octobre

14h30 RDV devant la mairie de Sonchamp
15h00 En marchant à pied ou en courant !!
(entre 1h et 2h de balade)
17h00 RDV au gymnase pour partager un petit goûter

Dress code : Tous en rose
(ou au moins du rose sur vous !)

Urne à disposition
sur place et en mairie

Tous les bénéfices
seront reversés à
LA LIGUE CONTRE
LE CANCER



Participation minimum
5€

Infos mairie

État civil

NAISSANCES

Nous souhaitons la bienvenue à Lou BILLIAULT née le 26 juillet à Rambouillet.

DÉCÈS

Nous avons eu l'immense tristesse de vous annoncer cet été le décès de Marie Rémy le 15 juillet dernier. Elle fut sur les précédents mandats, une conseillère municipale aimée, très active, dévouée et engagée, notamment sur le dossier de « la Chaudière ». Nous reviendrons sur son action dans un prochain bulletin. Toutes nos pensées et nos plus sincères condoléances vont à son époux, ses enfants et petits-enfants, famille et amis.

LE BUS SOCIAL

MARDI 16 SEPTEMBRE
DE 9H30 À 12H30

DEVANT LA MAIRIE DE SONCHAMP



Pour :
→ Aide administrative
→ Aide en informatique
→ Écoute des problèmes personnels

Les INSATIABLES
Groupesos

ATELIERS SUR L'ÉQUILIBRE ET L'ALIMENTATION

AU MENU

PAS À PAS VERS LA SANTÉ
Mardi 16 septembre 2025 - 10h00 - 12h30
Prévenez les chutes et améliorez votre bien-être grâce à des conseils pratiques et un accompagnement personnalisé.

ACTIVITÉ PHYSIQUE ADAPTÉ ET COLLATION ADAPTÉE
Mardi 14 octobre 2025 - 10h00 - 12h30
Prenez soin de votre corps et de vos papilles gustatives avec cette séance combinant activité physique douce et préparation d'une collation savoureuse.

ATELIER CUISINE
Mardi 18 novembre 2025 - 10h00 - 12h30
Goûtez aux saveurs de la cuisine équilibrée et gourmande avec un chef cuisinier et d'une diététicienne.

GRATUIT

ADRESSE
Salle des Fêtes
42 rue André Thome,
78120 Sonchamp

CCAS ACTION SOLIDAIRE

PLACES LIMITÉES !

INSCRIPTION
mairie@sonchamp.fr
01 34 84 41 08

www.lesinsatiables.org
Action soutenue par Malakoff Humanis

Une inscription sur les 3 ateliers est préférable.

Espace jeux RAMBOUILLET TERRITOIRES



Nous remercions Rambouillet Territoires qui a doté notre commune d'un espace de jeux pour les enfants de 2 à 12 ans. Installé en juin, il est maintenant opérationnel. Situé sur le terrain qui longe la Remarde rue du gué, c'est le premier équipement de cet espace à vocation ludique, qui recevra bientôt un double terrain de pétanques, des tables forestières, des bancs ainsi que les arbres de naissance qui y seront plantés cet automne.

Ça s'est passé à Sonchamp



Retour sur LA CÉRÉMONIE DES AVIATEURS du 20 juin 2025

Comme chaque année, nous nous sommes retrouvés autour de la stèle installée à l'Espace Rambouillet, pour honorer la mémoire des aviateurs dont le Farman 224 a été abattu au-dessus de la forêt, le 12 juin 1940.

Trois jeunes militaires sont décédés dans cette attaque et quatre autres y ont été grièvement blessés.

Monsieur le Sous-Préfet, Madame la Députée, de nombreux porte-drapeaux et les autorités militaires, nous ont fait l'honneur de leur présence pour saluer la bravoure de cet équipage, dans une cérémonie sobre et toujours émouvante.

La Bibliothèque

42 rue André Thome - 78120 Sonchamp - Tél : 01 34 84 45 89 - bibliotheque.sonchamp@orange.fr
Catalogue en ligne : cheminlisant.opac-x.com/Sonchamp



LA NAVETTE DU RÉSEAU

PROCHAINES NAVETTES :
les mardis 16 et 30 septembre 2025.

N'hésitez pas à aller visiter notre site <https://cheminlisant.opac-x.com/sonchamp> et faire vos réservations. Celles-ci seront acheminées par la navette.

**RETROUVEZ-NOUS AU FORUM DES ASSOCIATIONS
LE 6 SEPTEMBRE 2025**



La mairie remercie chaleureusement l'Association des Anciens Combattants et son Président, pour le nettoyage et la rénovation de la tombe du soldat Mort Pour la France en 1940 ; Khémaïs Boudjemas.

La vie Associative



le 6 septembre 2025
de 9h à 12h dans la salle des fêtes
à Sonchamp

Bienheureux les Sonchampois !

Venez retrouver ou découvrir les nombreuses activités qui vous sont proposées tout au long de l'année par les clubs et associations locales.

Venez vous renseigner le Samedi 6 Septembre lors du forum des associations.

Un grand merci à tous les intervenants qui permettent d'offrir autant de choix d'activités.

Amicale des anciens combattants déportés et mobilisés de Sonchamp
Association de jumelage Sonchamp et la Celle-les-Bordes avec Fronhausen
Comité des Fêtes et Loisirs de Sonchamp
Association des parents d'élèves de Sonchamp
Sonchamp Environnement®
Bibliothèque Municipale
Association sonchampoise 6^{ème} art
ÉMAS - École de Musique Associative
Terrains de Tennis
AS Sonchamp
Yoga
Art martial pour bien-être
Badminton
Self-défense
Futsal
Association Sport/Rencontre à Sonchamp
Groupe de marche : les trotte chemins
Sonchamp Nautic Model' Club
La ligne sonchampoise

SUIVEZ L'ACTUALITÉ DE

SONCHAMP EN TEMPS RÉEL

AVEC ILLIWAP

SUR VOTRE TÉLÉPHONE



SANS INSCRIPTION,
Téléchargement **GRATUIT**



La vie Associative

OUVERTURE DES RÉSERVATIONS LE 30 AOÛT

31^e BROCANTE - VIDE GRENIER **SONCHAMP - 12 OCTOBRE 2025**



Le 12 Octobre prochain l'association de Jumelage organisera sa 31^e Brocante - Vide Grenier !! Une nouvelle occasion de venir vendre, chiner ou simplement se balader dans les rues de notre village et cela toujours dans une ambiance conviviale et sympathique.

Comme à l'accoutumée, les habitants de Sonchamp seront prioritaires du 1er au 15 septembre.

Si vous êtes intéressés, restez attentifs à nos messages dans le bulletin de septembre, sur le site internet de la commune ou sur l'application Illiwap, nous vous donnerons les toutes modalités nécessaires aux inscriptions.

Comme d'habitude, vous pouvez déjà nous contacter sur brocante.sonchamp@gmail.com (un N° de téléphone dédié sera disponible mi-août) ou via le site [MyBrocante](#).

Le règlement par chèque libellé à l'ordre de « Association Jumelage Sonchamp » sera à envoyer à l'adresse suivante : Mr J. Dufour - 47 rue de la Droue 78120 SONCHAMP.

Permanences au forum des associations le 6 Sept 2025 qui aura lieu uniquement en matinée et en Mairie le vendredi 12 Sept 2025 de 16h à 18h pour prendre vos inscriptions ou répondre à vos questions.

Au plaisir renouvelé de se retrouver une fois de plus lors de cette sympathique journée ! Nous comptons sur votre présence !

Le bureau de l'Association



Sonchamp
Environnement®

21 septembre 2025
Journées du patrimoine
**Nettoyage du lavoir
de Sonchamp**
rue du gué, de 10h à 17h

L'intérieur du lavoir est actuellement recouvert de graffitis, particulièrement sur les poutres qui soutiennent le toit. Nous proposons de poncer ces poutres afin de redonner au lieu son cachet.



Vous pouvez nous aider !

Si vous avez un peu de temps libre le 21 septembre, n'hésitez pas à venir.

Nous utiliserons des ponceuses, des prolongateurs, du papier abrasif, des brosses métalliques, des escabeaux, des masques, des gants... Vous pouvez apporter du matériel si vous en avez. La deuxième partie de l'après-midi sera consacrée à l'application d'un revêtement antigraffiti.

Les petits enfants pourront participer à un atelier « patrimoine de deux mains » pendant que les parents poncent !

Agenda et petites annonces

6 SEPTEMBRE

FÊTE DU VILLAGE

Salle des fêtes de Sonchamp -
voir couverture du journal

18 SEPTEMBRE

PASSAGE BALAYEUSE

Dans le bourg et les hameaux
Merci de libérer les rues.

19 SEPTEMBRE

BELOTE

 – à partir de 17h30

21 SEPTEMBRE

JOURNÉES DU PATRIMOINE NETTOYAGE DU LAVOIR DE SONCHAMP

10h à 17h avec Sonchamp Environnement



Comité des fêtes de Sonchamp

Marché de Noël

22 ET 23 NOVEMBRE 2025

• Samedi : 14h-18h30

Dimanche : 10h-18h

Restauration sur place, visite du père noël,
activités diverses



GYMNASIE : 9 RUE DES FOUS À CHAUX - SONCHAMP
MAIL : COMITEDESFETES.SONCHAMP@GMAIL.COM
TEL: 06 60 79 38 81

LA GRANGE D'ISABELLE

Salon de thé, décoration d'intérieur, prêt à porter féminin, poste et dépôt pain

OUVERTURE
MARDI 26 AOUT 2025



57 RUE ANDRÉ THOME 78120 SONCHAMP

Nous avons le plaisir de vous annoncer
l'ouverture prochaine le 26 Aout 2025 de
La Grange d'Isabelle - concept store au
coeur de Sonchamp.

Dans un lieu chaleureux et rénové,
découvrez désormais un espace unique
combinant

- Salon de thé et petite restauration
 - Décoration d'intérieur
 - Prêt à porter féminin
 - Service postal
 - Dépôt de pain

Si vous souhaitez vous exposer...
faites une demande de bulletin
d'inscription à l'adresse suivante :
comitedesfetes.sonchamp@gmail.com
et pour tout renseignement appelez le
06 60 79 38 81 ou le 06 89 74 43 35

*Pour participer, votre dossier d'inscription
est à retourner à avant le 1^{er} Novembre 2025*